

## Personnel Communal - Service Communication - Recrutement d'un Webdesigner

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur** : L'évolution et la dynamisation du site internet de la ville nécessite le recrutement d'un webdesigner.

Cet agent serait notamment chargé :

- d'actualiser, d'animer et d'enrichir ce site internet
- d'agencer l'accès à l'information et de créer de nouvelles rubriques (visites virtuelles de musées, de rues...).

De formation supérieure, il devra justifier :

- de connaissances confirmées du design graphique et de l'environnement multimédia avec utilisation des logiciels spécifiques correspondants
- d'aptitude à la création graphique.

Pour pourvoir cet emploi, la Ville a procédé à une large publicité dans la Gazette des Communes et l'Est Républicain. Parmi les candidatures enregistrées, trois seulement concernaient des fonctionnaires. Ceux-ci ne présentaient pas du tout le profil recherché.

Il importe donc, compte tenu de la nécessité de pourvoir cet emploi, d'en ouvrir l'accès à un agent non titulaire contractuel.

Le recours à un agent contractuel serait pleinement fondé notamment au regard de la nature des fonctions à assurer qui sont très spécifiques et très spécialisées, ce qui explique d'ailleurs la quasi absence de candidatures d'agents titulaires.

L'agent concerné percevrait une rémunération brute annuelle de l'ordre de 21 000 € modulée en fonction de son expérience professionnelle et de ses connaissances. Cette rémunération comprendrait, outre le traitement indiciaire, le cas échéant le supplément familial de traitement, tout ou partie du régime indemnitaire afférent au grade de technicien, ainsi que la prime de fin d'année dans les conditions de la délibération du Conseil Municipal du 17 février 1992.

Le contrat serait établi pour une durée d'un an. A son échéance, il ne pourrait être prorogé que par une reconduction expresse.

Aussi, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- pourvoir l'emploi de webdesigner dans les conditions ci-dessus,
- signer le cas échéant le contrat à intervenir dans ce cadre.

«**M. LE MAIRE** : Recrutement d'un Webdesigner, pour parler français, un concepteur de page Internet.

**M. Yves-Michel DAHOUI** : S'il y a des questions, je suis prêt à y répondre».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Ressources Humaines et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.

*Récépissé préfectoral du 19 novembre 2002.*